GESTION DES RISQUES NATURELS

Vers la transmission quotidienne des images satellitaires

La gestion des risques naturels sera renforcée par la transmission quotidienne des images satellitaires, selon Moussa Benhamadi.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Jeudi dernier, en marge d'une visite à Ouargla, consacrée au lancement d'un technoparc régional, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a indiqué qu'à la suite des inondations survenues récemment à El Tarf, plusieurs départements ministériels ont sollicité l'assistance de l'Agence spatiale algérienne (ASAL).

Grâce aux images prises par les deux satellites opérationnels, des données précises sur les lieux sinistrés et les dégâts occasionnés seront recueillies et permettront une évaluation affinée. Certes, des images satellitaires sont déjà transmises, en particulier pour les feux de forêt.

Néanmoins, une diffusion quotidienne des images satellitaires au bénéfice des départements ministériels les plus concernés (ressources en eau, habitat et urbanisme et les travaux publics notamment) devrait permettre une gestion plus efficace des risques naturels. Soit une meilleure conduite des différents programmes d'intervention et des plans Orsec.

Et d'autant que l'ASAL devrait disposer, dès la fin 2013 et outre les deux satellites Alsat 1 et Alsat 2, d'un satellite dédié aux télécommunication et de fabrication entièrement algérienne. En ce sens, Moussa Benhamadi évoque la quête d'un partenaire pour la réalisation de ce projet inédit, dont la livraison, prévue initialement à la fin 2014, avait été avancée sur décision présidentielle.

L'Etat booste le développement des technoparcs

Hôte de Ouargla, Moussa Benhamadi y avait inauguré un technoparc régional, relevant de l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT). De même que le cyberparc de Sidi Abdallah à Alger, le technoparc de Ouargla, comptant principalement un incubateur, sera un espace dédié à la promotion de l'entrepreneuriat technologique et innovant, et le développement de l'industrie des TIC dans cette région.

Seize porteurs de projets et une start-up innovante, des universitaires et de jeunes doués, sélectionnés début 2012 sur une trentaine de candidatures, sont regroupés dans cet incubateur, hébergé actuellement par l'Université Kasdi-Merbah de Ouargla, en attendant la construction d'un site spécifique.

Ces futurs promoteurs bénéficieront de l'accompagnement pour la maturation de leurs idées, une formation managériale et un coaching en matière d'entrepreneuriat, sur une longue période.

A terme, ce programme d'incubation concernera quarante-huit porteurs de projets et plusieurs start-up innovantes. Une opportunité pour cette région où les demandes d'emploi émanant des universitaires sont orientées principalement vers les activités liées aux hydrocarbures, où l'esprit d'entreprendre peine à être assimilé et l'insertion des jeunes diplômés ou non reste assez problématique. Outre les deux technoparcs de Sidi-Abdallah et Ouargla, six autres parcs et incubateurs sont également prévus, à l'horizon 2014 sous l'égide de l'ANPT. Et d'autant que l'Etat entend booster le développement de ces structures, en termes tant logistiques que financiers.

Photo : Samir Sid

Pour Benhamadi, ces techniques spatiales revêtent aujourd'hui une grande importance.

Et dans la mesure où il s'agit de ne plus être consommateur passif de la technologie mais un producteur actif, en paraphrasant le ministre des TIC.

Ainsi, le cyberparc de Annaba devrait être relancé d'ici quelques semaines, après une période marquée par l'absence des entrepreneurs.

Outre le technoparc d'Oran dont l'inauguration est annoncée prochainement, les autres parcs concerneront Sétif, Constantine, Boughezoul et Ghardaïa qui seront reliés au cyberparc de Sidi Abdallah et œuvreront au renforcement des pôles industriels régionaux.

C. B.

DÉFICIT DE LA COUVERTURE PAR L'INTERNET

Benhamadi évoque un plan de rattrapage

Le déficit en matière de couverture par l'Internet, notamment dans les régions sud du pays, devrait être comblé à terme. Selon Moussa Benhamadi, un plan de «attrapage» est envisagé, sous l'égide d'une commission ad hoc mise en place récemment pour l'amélioration du débit Internet. Un plan qui devrait permettre de combler le déficit de connectivité notamment entre le nord et le sud et de régler d'autres problèmes. Et dans la mesure où l'incapacité, les retards de l'opérateur public sont avérés, relève-t-on, même si des efforts sont déployés, en termes notamment d'extension du réseau de fibres optiques et de déploiement de nouvelles technologies de télécommunications (téléphonie, image et son, avec un haut débit…). En ce sens, des mesures sont évoquées pour améliorer la couverture de l'ensemble des régions, notamment celles du Sud, en téléphonie mobile et fixe. **C. B.**

MOINS DE 10% DES AGRICULTEURS SOUSCRIVENT AUX ASSURANCES

«Primes trop chères et formules inadaptées»

Les primes d'assurance agricole sont trop chères et les formules proposées par les assureurs sont inadaptées à l'activité agricole et au volume de la production. Et au faible remboursement s'ajoute le manque d'information. Ainsi, plus de 90% des agriculteurs inscrits à la Chambre nationale d'agriculture ne souscrivent pas aux assurances.

Les compagnies d'assurance, souligne Injalis Mustapha, agriculteur, ne prennent en compte ni la nature de la zone agricole ni le volume de la production : «Les primes d'assurance des céréales dans les régions intérieures, les plus exposées aux aléas climatiques, sont les mêmes que celles pratiquées sur les récoltes de légumes dans les régions côtières.»

«La majorité des produits d'assurance disponibles concernent les inondations et le verglas, des risques qui surviennent une fois tous les dix ans. Les agriculteurs ont besoin d'autres formules comme l'assurance des serres, qui n'est pas encore disponible sur le marché», suggère, de son côté, Djelloul Meziane, 70 ans, un agriculteur qui exploite 17 hectares de terres consacrées à la plasticulture. Ce dernier explique sa non-souscription aux assurances par le manque de moyens financiers pour payer les primes qu'il estime élevées. Même son de cloche chez Boualem Bouguetaya, lequel est dans le métier depuis 1969 : «Les produits d'assurance disponibles ne sont pas adaptés à la nature de mon activité, à savoir la culture de vignes.» Il est préférable, à ses yeux, qu'on lui propose un produit d'assurance contre le sirocco, qui nuit à sa récolte durant l'été, plutôt que d'une assurance contre le froid qui ne constitue quasiment aucun danger pour sa production.

Plus de 100 polices d'assurance, moins de 10% d'agriculteurs assurés !

Selon le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), M. Mohamed Allioui, la non-souscription par les agriculteurs à une assurance est due plutôt au «manque d'informations sur les prestations des compagnies et caisses d'assurance» et aussi, à l'«absence d'une culture d'assurance chez l'agriculteur algérien».

Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, les assurances agricoles – indispensables pour mettre les activités agricoles à l'abri de risques tels que les inondations, le froid, le verglas, les incendies, la sécheresse…, et assurer leur pérennité –, la problématique du faible taux d'assurance des activités agricoles est remise au goût du jour après les pertes enregistrées par le secteur suite aux intempéries ayant marqué le pays durant les dernières semaines.

S'agissant de l'inadaptation des produits d'assurance à l'activité agricole et les primes élevées que pratiquent les compagnies d'assurance, le Conseil national des assurances les justifie par le «manque de statistiques fiables sur le secteur agricole (qui) empêche les compagnies d'assurance d'élaborer un système de tarification attractif et adapté aux spécificités de ce secteur. C'est ainsi que par prudence et pour rentrer dans leurs frais, les assureurs seraient tentés d'imposer des primes relativement élevées et donc peu incitatives pour les agriculteurs». Or, tente de justifier M. Chérif Benhabiles, chargé des assurances auprès de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) qui détient 80% du marché des assurances agricoles, «la CNMA propose une bonne centaine de produits y compris ceux dont les agriculteurs se plaignent de leur indisponibilité. Il y a des polices d'assurance pour la production végétale qui comprennent les assurances multirisques contre le froid et les incendies ainsi que l'assurance des pépinières, du réseau hydraulique, des arbres fruitiers…, et les assurances multirisques pour les productions animales». Même s'il admet la cherté des primes que les agriculteurs doivent payer pour pouvoir bénéficier d'une couverture d'assurance en cas de sinistre – entre 6 000 et 8 000 DA/hectare pour une assurance multirisques sur les risques de production végétale –, il relativise : «La CNMA accorde des facilités à tous ceux qui souhaitent souscrire à une assurance agricole comme le paiement à tempérament en cas d'incapacité de règlement direct.» 75 000 seulement sont assurés sur un marché qui compte près de 900 000 agriculteurs inscrits à la Chambre nationale d'agriculture, soit un taux d'assurance de seulement 8 à 10 %, une infime partie du chiffre d'affaires des assurances, estimée par le Conseil national des assurances à un peu moins de 2 % pour les années 2010 et 2011.

Photo : DR.

L'assurance des serres n'est toujours pas disponible sur le marché.

Lyas Hallas et APS